

*COMMUNE DE COUDUN
(OISE)*

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE SANITAIRE

Vu pour être annexé à la délibération
en date du:

Arrêté le:

Approuvé le:

Modifié le:

*Bureau
d'études*

*S.A.S. "Aménager le Territoire urbaniste"
15, rue des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52
e-mail: amenager@club-internet.fr*

1. ASSAINISSEMENT

1.1 Eaux usées

LE RÉSEAU ASSAINISSEMENT

Toute la commune est desservie par l'assainissement collectif sauf une maison à côté du château d'eau et de la station de pompage. Le réseau, en amiante ciment, est en diamètre 200 pour le collecteur principal et en 150 ou 100 pour les branches secondaires.

La commune possède sa propre station d'épuration, qui reçoit les eaux usées des communes de Giraumont, Villers-sur-Coudun et Braisnes. Il existe un syndicat intercommunal d'assainissement qui regroupe ces communes.

D'après le rapport du délégataire (SAUR) :

	2013	2014	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Nombre de stations d'épuration	1	1	0,00 %
Nombre de postes de relèvement	15	15	0,00 %
Linaire de conduites Eaux Usées (en ml)	27 724	27 821	0,35 %
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	4 000	4 000	0,00 %
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de clients facturés	1 286	1 350	4,98 %
Volumes assujettis à l'assainissement (en m ³) avant application des coefficients correcteurs	103 550	104 020	0,45 %
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes épurés (en m ³)	159 115	130 597	-17,92 %
Quantité de boues évacuées (en tMS)	45	57	21,95 %
<u>Indicateurs qualitatifs</u>			
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	12	12	0,00 %

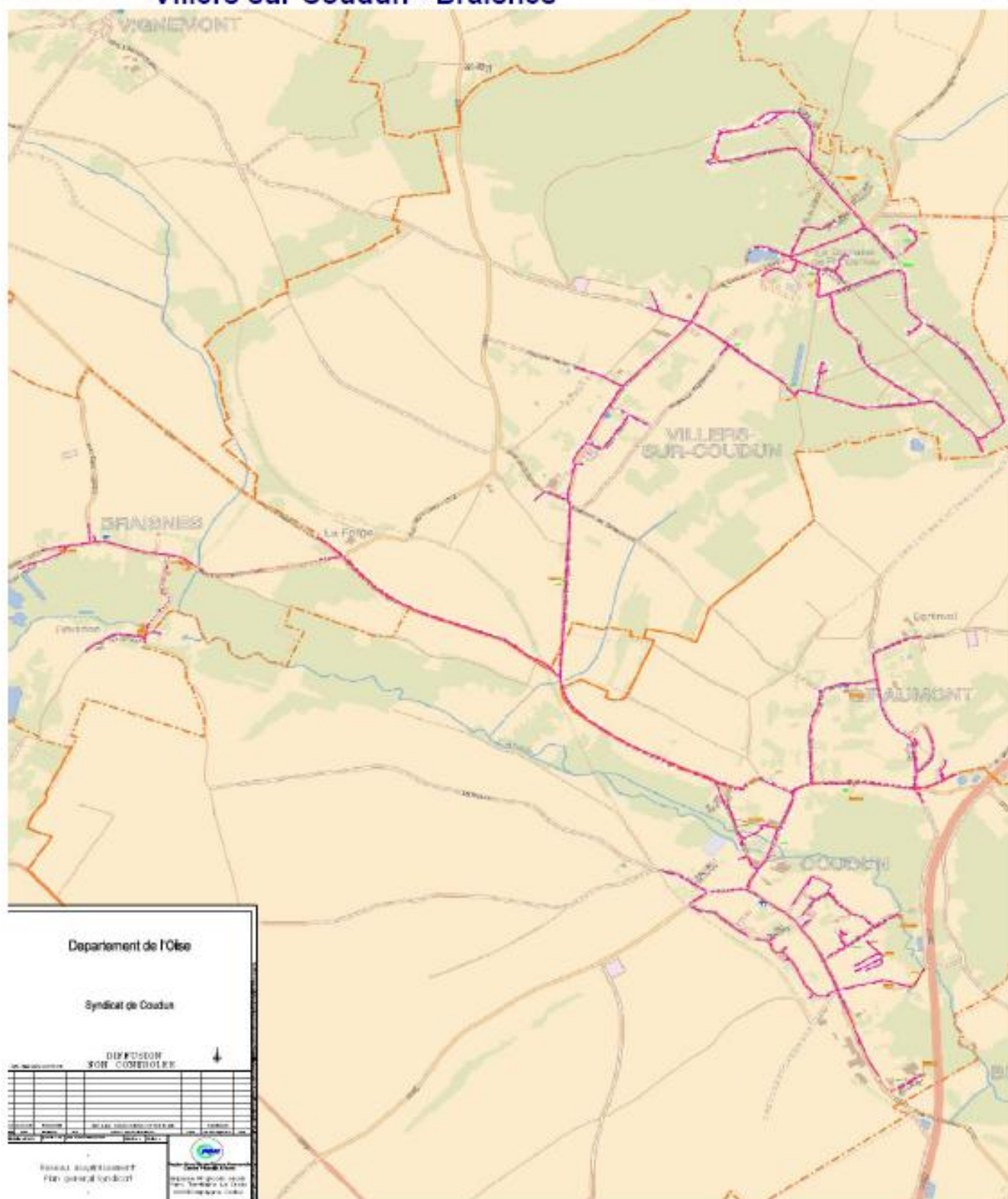
Le réseau du syndicat intercommunal est majoritairement séparatif.

		Coudun	Giraumont	Villers sur Coudun	Braisnes	Total
Réseau d'eaux pluviales		0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml
Réseau séparatif eaux usées	Total	8 691 ml	2 383 ml	12 835 ml	3 774 ml	27 683 ml
	Dont gravitaire	7 381 ml	2 351 ml	11 310 ml	2 698 ml	23 740 ml
	Dont refoulement	1 310 ml	32 ml	1 525 ml	1 076 ml	3 943 ml
Réseau unitaire	Total	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml
	Dont gravitaire	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml
	Dont refoulement	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml

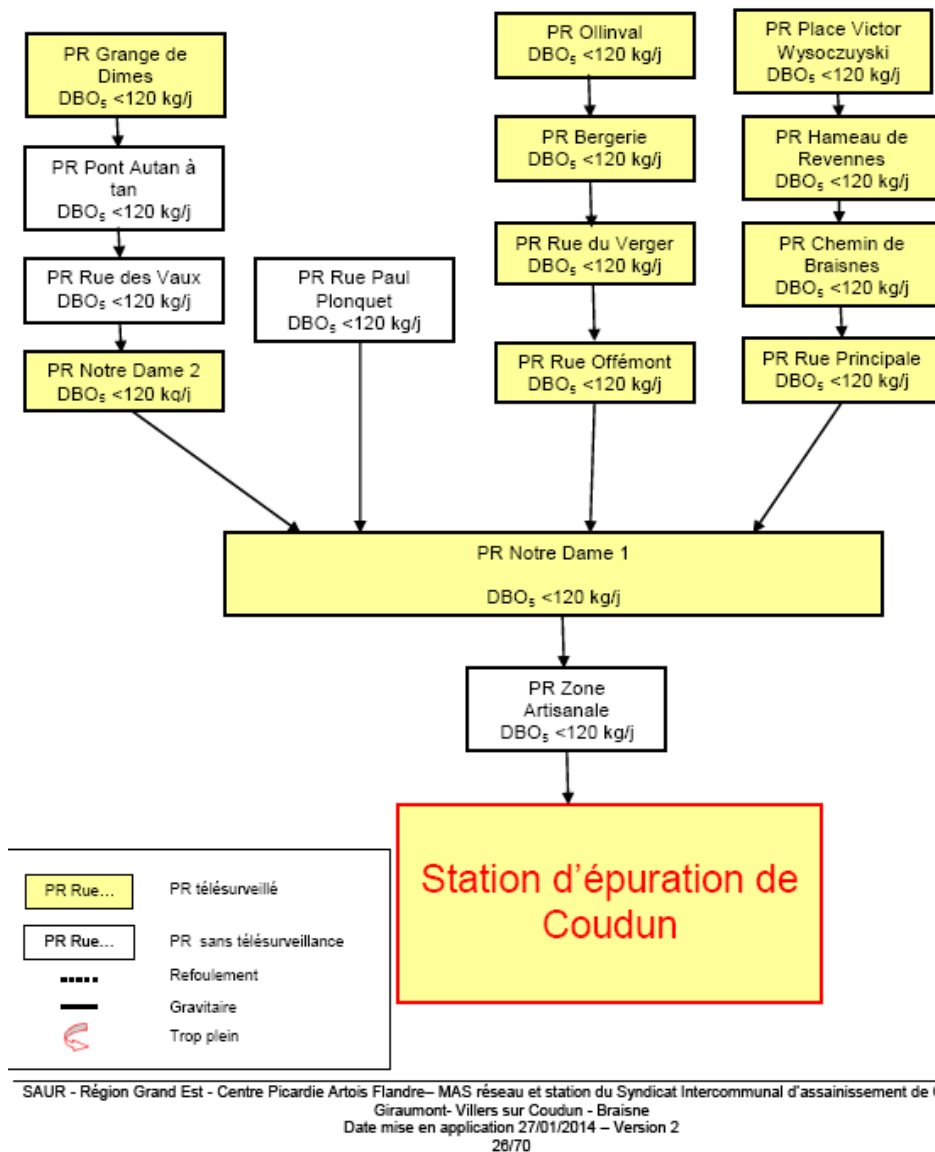
Le réseau n'est équipé d'aucun déversoir d'orage vers le milieu naturel. Il comprend 15 postes de relèvement listés dans le tableau ci-dessous:

PR Rue des Vaux – COUDUN
PR Rue du Pont Autan à Tan – COUDUN
PR Rue Notre Dame 1 – COUDUN
PR Rue Notre Dame 2 – COUDUN
PR Lotissement la grange des Dimes - COUDUN
PR Chemin de Braisnes – COUDUN
PR Zone artisanale – COUDUN
PR Rue de l'Eglise – GIRAUMONT
PR Allée de l'Ollinval - VILLERS SUR COUDUN
PR de la Bergerie - VILLERS-SUR-COUDUN
PR rue de Offémont - VILLERS-SUR-COUDUN
PR Rue du Verger - VILLERS-SUR-COUDUN
PR Rue Principale - BRAISNES
PR Place Victor Wysoczynski - BRAISNES
PR Hameau de Revennes - BRAISNES

Plan du réseau d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Coudun – Giraumont – Villers sur Coudun - Braisnes



Annexe 2 : Synoptique du réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Coudun – Giraumont – Villers sur Coudun – Braisne



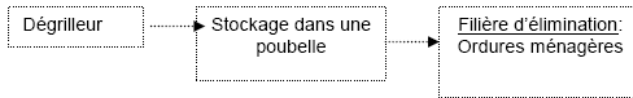
Les matières de curage du réseau d'assainissement du SIA de Coudun Giraumont-Villers-sur-Coudun sont amenées en tête de station (benne égoutteuse) pour être traitées sur la station d'épuration de la commune de Coudun. La station peut accueillir les matières de curage et sables d'autres stations. Les eaux d'égouttage seront stockées dans une cuve de 1m³ et renvoyées en tête de station.

Il n'y a aucun établissement industriel qui se rejette dans le réseau d'assainissement et tout spécialement ceux qui doivent faire l'objet d'une convention de déversement spécial (CDS).

La commune pratique des autos contrôles : si elle détecte un problème elle pratique un traitement au niveau de la station de relevage correspondante. Le SATESE vérifie la qualité de l'épuration.

Destination des sous produits de la station

▶ Refus de dégrillage ⇒ Mise en OM



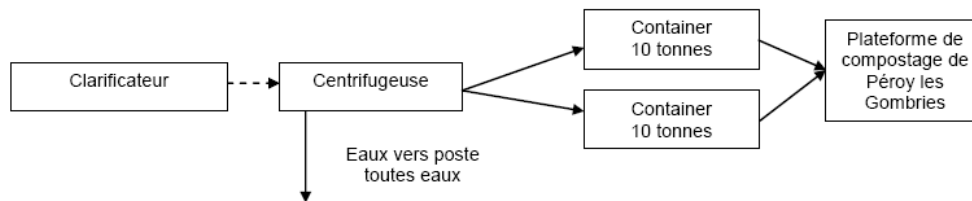
▶ Sable ⇒ Benne égoutteuse de Coudun



▶ Graisse ⇒ Néant



▶ Boues ⇒ Valorisation en centre de compostage avec plan d'épandage



Les propositions d'amélioration du réseau par le délégataire dans son rapport 2014 sont les suivantes :

- Mise en conformité du réseau du lotissement rue Notre Dame à COUDUN
- Installation d'une vis gaveuse pour alimenter les bennes à boues.

LA STATION DE DÉPOLLUTION

La station a été mise en service en 2004. Le traitement est de type « boues activées en aération prolongée ». La charge de traitement est de 4000 équivalent habitants. Le flux admissible à l'entrée de la station est fixé à 240 kg/jour de DBO5 (sur la base de 60g de DBO5/EH/j). Le débit de référence est de 600 m3/j.

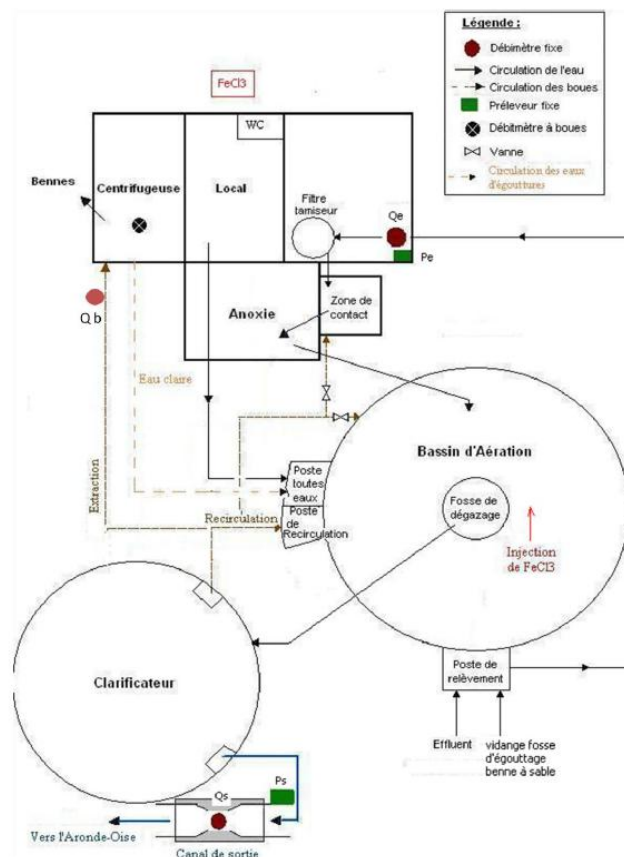
Charges de référence en entrée de la station :

Paramètres	Charges en k/j
DBO5	240
MES	360
DCO	440

Conformément à l'arrêté du 22/06/2007 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées des agglomérations, et vu la charge de référence admissible sur l'installation de Coudun : dans les conditions normales de fonctionnement de la station de dépollution, l'effluent rejeté doit répondre aux conditions suivantes sur un échantillon moyen 24h (concentration ou rendement) :

Paramètre	Concentration maximale en mg/l	Rendement minimal	Concentration rédhibitoire en mg/l
DBO5	25 mg/l	80 %	50 mg/l
DCO	125 mg/l	75 %	250 mg/l
MES	35 mg/l	90 %	85 mg/l
NGL	15 mg/l	70 %	20 mg/l
Ptot	2 mg/l	-	-

Synoptique de la station d'épuration de Coudun

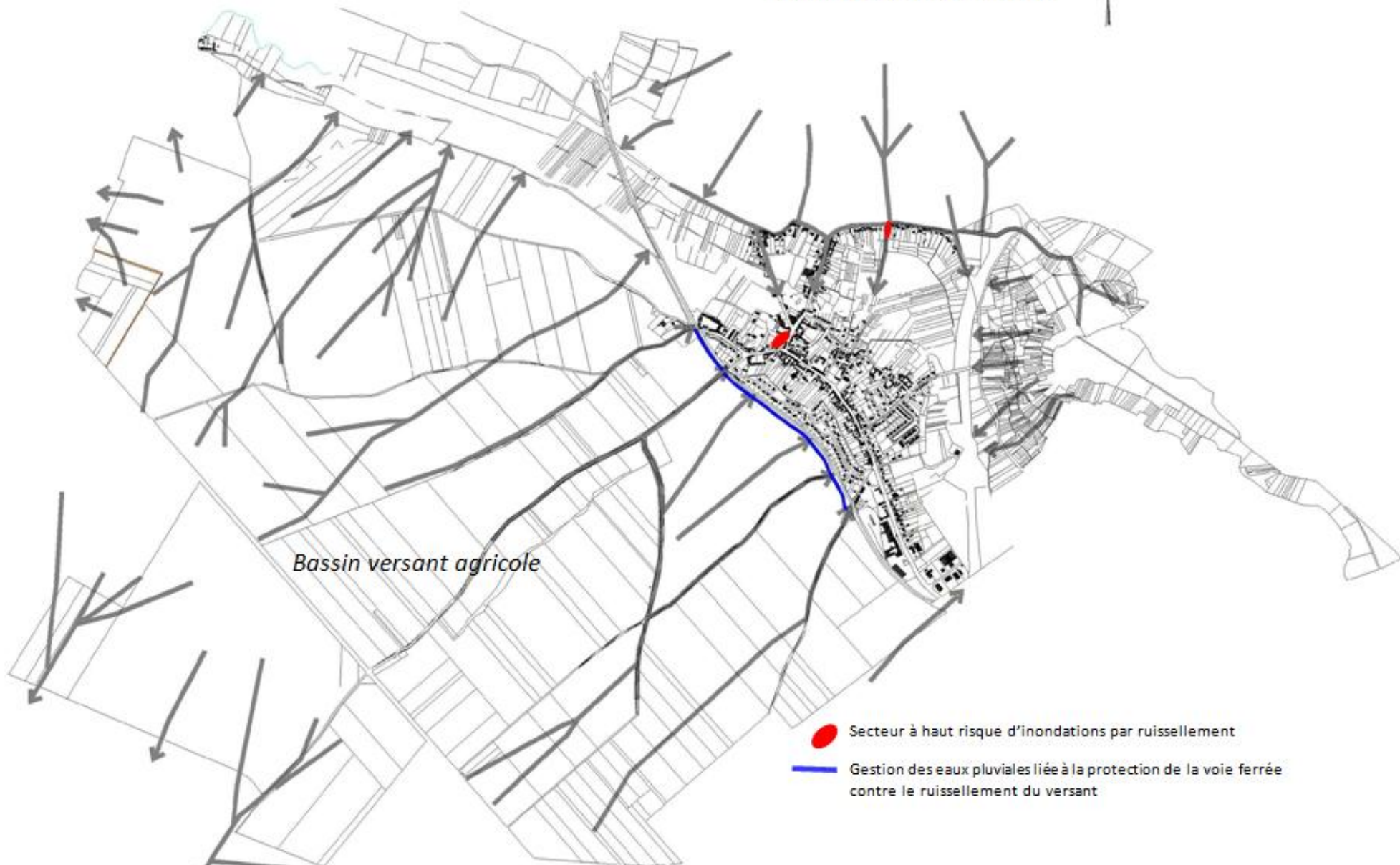


1.2 Eaux pluviales



La commune est dotée d'un schéma directeur d'assainissement avec un volet assainissement pluviale ci-joint. Elle s'est engagée à réaliser une étude sur le ruissellement et les eaux pluviales afin d'assurer une meilleure gestion de l'hydraulique communale et de pallier au problème de ruissellement.

Les principaux problèmes liés au ruissellement ont été identifiés et cartographiés (page suivante).

Bassin versant Giraumont



Bassin versant agricole

-  Secteur à haut risque d'inondations par ruissellement
-  Gestion des eaux pluviales liée à la protection de la voie ferrée contre le ruissellement du versant

2. ADDUCTION EN EAU POTABLE

La commune possède un château d'eau (150m³) et un puits (situé derrière le château d'eau, chemin d'Abbecourt). La commune de Coudun ravitaille Giraumont avec un sur-presseur rue Notre Dame.

Le réseau, de 7321 ml, est maillé. Il est en diamètre 150 en DN200 depuis le réservoir. Il possède 483 branchements dont 8 branchements neufs. Le rendement du réseau est de 93.4%

Tout le réseau a été refait depuis 1987. Celui-ci a depuis été réhabilité Rue des Vaux et des Barres en avril 2013 et le tapis refait (subventions CG60). Les canalisations ont été renforcées elles sont en fonte. De plus, en 2014, les installations ont été mises en conformité par rapport aux normes vigipirate. L'isolation des murs intérieurs et l'étanchéité de la terrasse de la station ont été remises en état.

La consommation est en moyenne de 150 à 170 M3 par jour. Le forage a une capacité de 30m3/h. La SAUR a une DSP sur l'eau potable et l'assainissement.

D'après la conclusion sanitaire du rapport de l'ARS 2012 sur la qualité de l'eau, l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique. L'eau est conforme par rapport aux valeurs réglementaires fixées pour les substances indésirables ainsi que pour les substances toxiques.

Les propositions d'amélioration sur le réseau par le délégataire concernent le renouvellement de vannes.

QUELQUES DONNEES CHIFFREES (EXTRAIT DU BILAN DU DELEGATAIRE 2014 SAUR)

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	1	1	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	1	1	0 %
Volume de stockage (en m3)	150	150	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	7 804	7 323	-6 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	473	483	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	34 711	36 565	5 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	63 856	68 989	8 %
Dont Station de production de Coudun	63 856	68 989	8 %
Volumes exportés (en m3)	23 717	25 380	7 %
Volumes importés (en m3)	0	0	-
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	40 139	43 609	9 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	38 914	41 219	6 %
Nombre total de branchements en service	473	483	2 %
Dont branchements en plomb	66	33	-50 %
Dont compteurs renouvelés	43	186	333 %
Soit % du parc compteur	9,09 %	38,51 %	324 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	93,8%	93,4%	-0,4
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	1,36	1,70	25,00 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2014			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre total d'échantillons validés	13	13	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	12	12	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	12	12	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	8	8	100,0 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	1	1	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	1	1	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	0	0	100,0 %

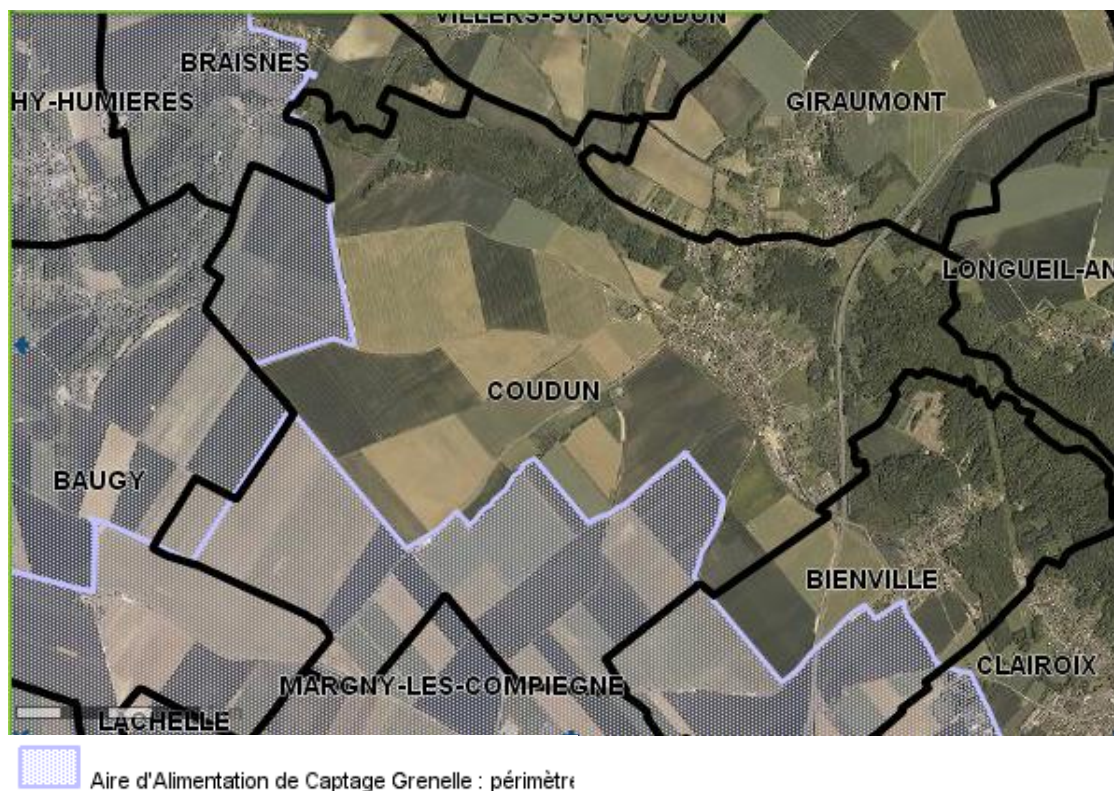
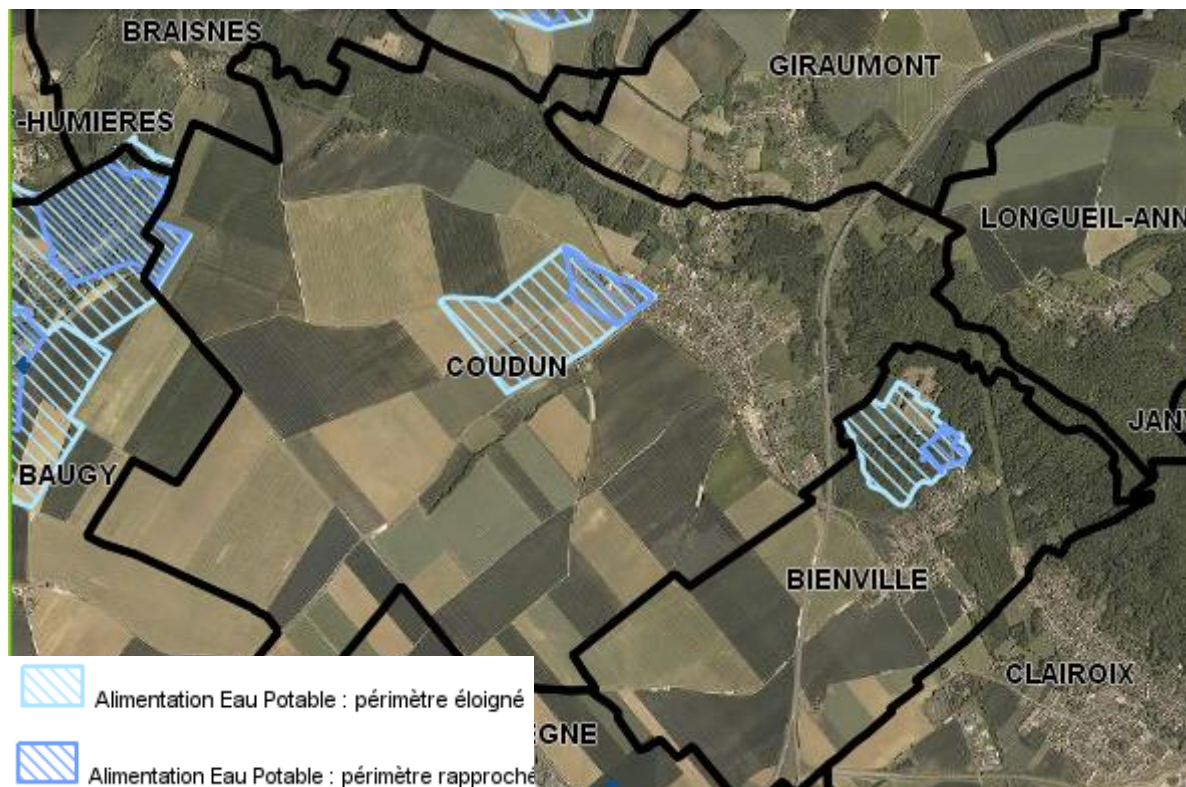
"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

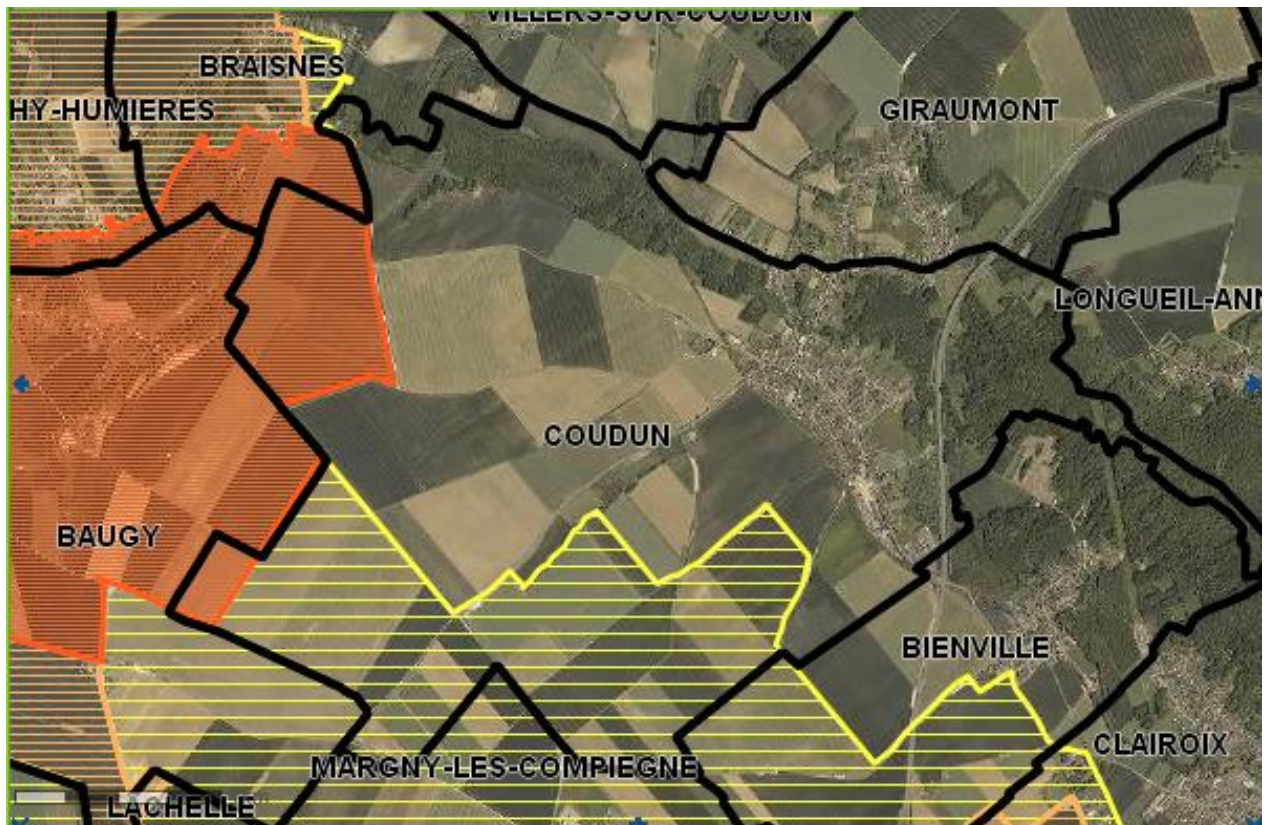
Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	903 hab	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,46 €/m3	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	903 hab
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,44 €/m3	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	903 hab
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P101.1	Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	8	-	-
P101.1	Nombre total de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	8	-	-
P102.1	Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	12	-	-
P102.1	Nombre total de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	12	-	-
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (depuis 2013)	108	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	7,323 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,43 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	64 568 m3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,86 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	7,323 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,70 m3/km/j	Linéaire de réseau de desserte	7,323 km

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les périmètres de protection du point de captage ont été institués par DUP en 1992. Notons également que le périmètre éloigné du captage de Baugy empiète sur la commune de Coudun.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AEP ET AIRES D'ALIMENTATION





3. DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est assurée par 22 points d'eau :

- 21 PI de 100 normalisés
- 1 BI de 70 mm normalisée.

La fiche technique fournie par le SDIS est disponible en annexe du rapport de présentation.

L'Aronde constitue une ressource potentielle pour la défense incendie mais uniquement en terme complémentaire. La commune envisage d'installer une station de pompage sur la parcelle 28 située à côté de l'Aronde (parcelle communale – Place du Général De Gaulle).

4. RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le réseau est géré par la SICAE de l'Oise.

La commune de Coudun est desservie par :

- 5844m de réseau Haute Tension, dont la totalité est en souterrain
- 11118m de réseau Basse Tension dont 8617m en souterrain.

Le réseau Basse Tension est distribué par 10 postes de transformation de distribution publique présent sur le territoire de Coudun. La réserve globale de puissance disponible sur l'ensemble des transformateurs s'élève à environ 1160kVA.

Des calculs de simulation réalisés par la SICAE montrent que deux transformateurs arrivent à saturation. Ils équipent les postes de transformation « PLACE DES FETES » et « RUE ST HILAIRE ». Le génie civil de ces postes de transformation permettra la mise en place d'un transformateur de plus grande capacité en cas besoin pour palier au développement de leur zone de desserte.

Après étude, le réseau électrique Basse Tension de la commune ne comporte pas de point critique devant faire l'objet de renforcement urgent. Cependant, la Rue Saint Hilaire, alimenté par deux départs Basse Tension issu du poste de transformation électrique nommé « ST HILAIRE », arrive à saturation. **Un renforcement de réseau et une mutation de transformateur par un plus puissant est donc à envisager suivant le développement de la zone.**

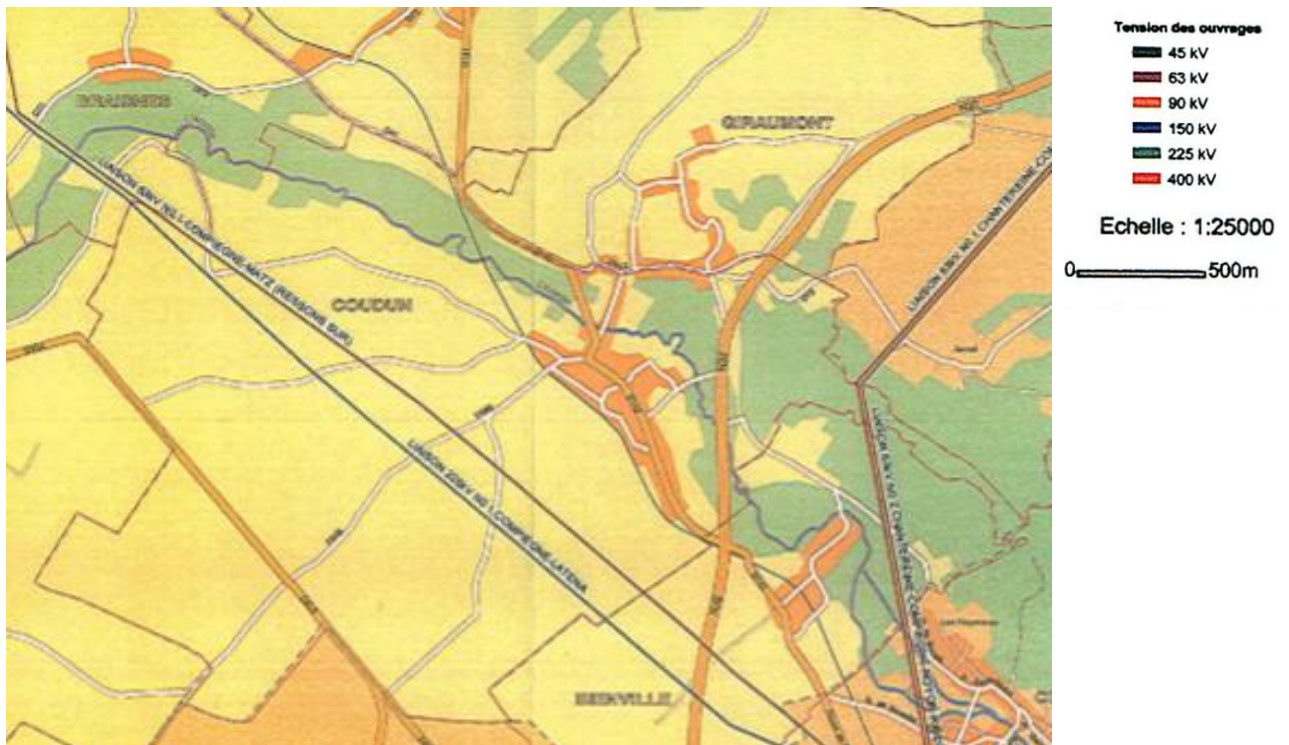
OUVRAGES IMPLANTÉS SUR LA COMMUNE

Les ouvrages de Réseau de Transport d'Electricité suivants sont implantés sur le territoire de Coudun :

- Ouvrage Compiègne – Latena
- Ouvrage Compiègne Matz (ex SICAE)
- Ouvrage Compiègne Noyon / Dérivation Chantereine 2
- Ouvrage Compiègne Ribechim / Dérivation Chantereine

De plus, RTE signale qu'il va poser un COS de Compiègne au poste RTE de Coudun et du poste de Coudun au pylône 6 de la ligne Compiègne Latena.

LOCALISATION DES LIGNES ELECTRIQUE (SOURCE : RTE)



5. RÉSEAU NUMÉRIQUE

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) un article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé.

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil Départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil départemental le 21 mai 2012.

EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur le territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau transite sur le territoire de Coudun et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (Vignemont, Villers-sur-Coudun, Giraumont, Braisnes-sur-Aronde, Monchy-Humières, Antheuil-Portes).

PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie le projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) par rapport aux possibilités actuelles (20 Mbp/s).

La commune de Coudun est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir. Le territoire de la CCPS devrait être couvert par la fibre optique d'ici 2017.

Le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de Coudun pour en desservir d'autres.

MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déplacements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

6. GESTION DES DÉCHETS

Le syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans l'est de l'Oise. Le SMVO a mis en œuvre le programme multi-filières, VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité).

Propriété du SMVO, le Centre de Valorisation Énergétique a été mis en service en 2004. Sa capacité réglementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés est de 173 250 tonnes, sur deux lignes. Son exploitation a été confiée à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU/NOVERGIE) via une délégation de service public jusqu'en juin 2019.

Le Centre de traitement Principal se compose d'un Centre de Valorisation Énergétique, un Centre de Tri et d'une Plateforme Ferroviaire.

Le centre de tri VERDI est conçu pour traiter 30 000 tonnes par an de déchets recyclables issues de la collecte sélective. Il permet d'obtenir une valorisation optimale des matières déjà couramment recyclées (papiers, cartons, plastiques, métaux...) et de trier de nouveaux matériaux (barquettes alimentaires, pots de yaourt ou encore films plastiques).

Le centre de tri a été modernisé de façon à pouvoir recevoir plusieurs types de collectes sélectives sans contraintes pour les collectivités adhérentes :

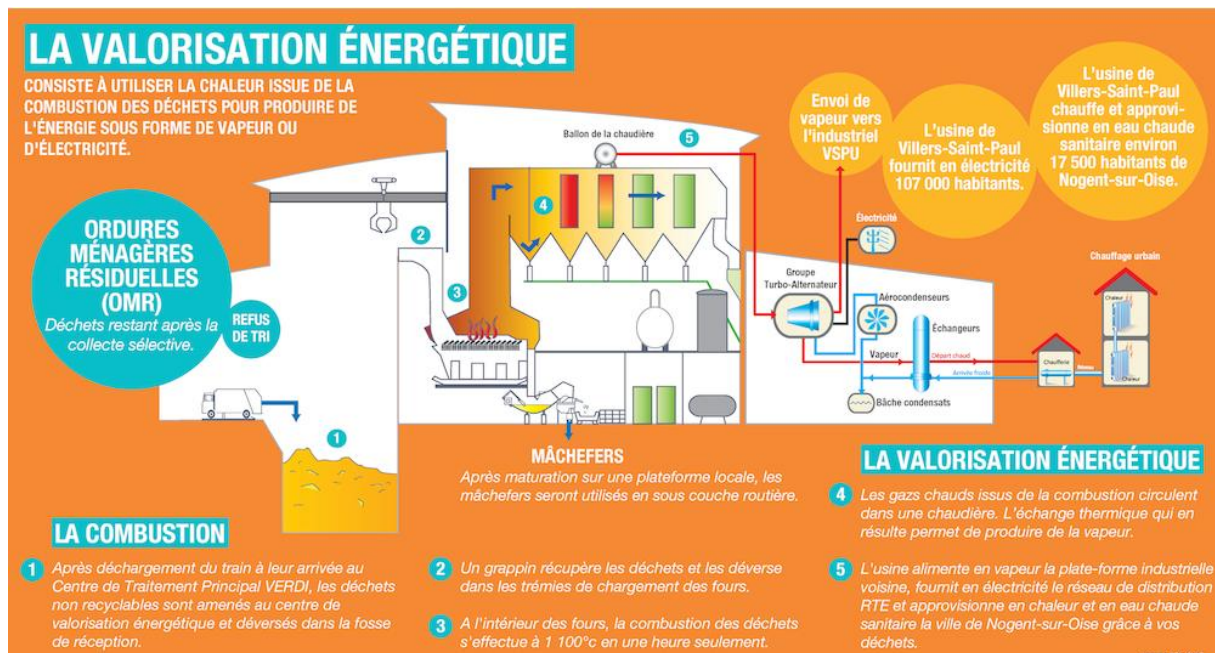
- collecte dite en "monoflux" (papiers et emballages mélangés),
- collecte en biflux (papiers et emballages séparés).

Le Centre de Valorisation Énergétique assure l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise, des déchets d'activités économiques d'industriels, des TVI et des refus de tri du centre de tri.

L'énergie produite, lors de la combustion des déchets, est valorisée :

- D'une part sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur ;
- D'autre part sous forme thermique pour la livraison de vapeur à la société USPU et depuis octobre 2014 pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent-Sur-Oise.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du CTP. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).



En termes de tri, à Coudun, le bac jaune est ramassé tous les 15 jours et les ordures ménagères sont ramassées toutes les semaines.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plateformes locales pour y être valorisés.

Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour des flux de déchets ménagers différents :

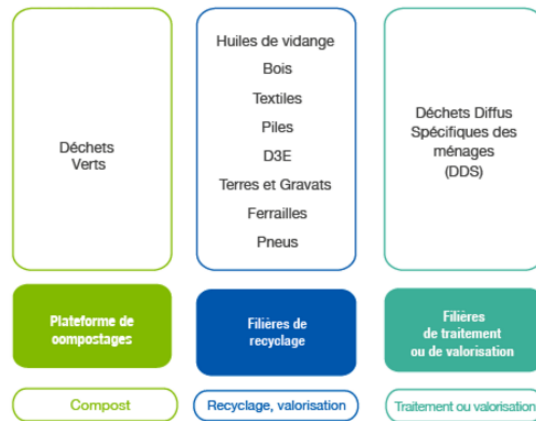
- pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SMVO, chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes, dans le réseau des déchetteries VERDI,
- pour les déchets organiques (déchets d'épluchures, restes de repas) par le compostage à domicile.

Pour cette dernière voie, chacun des adhérents met en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.

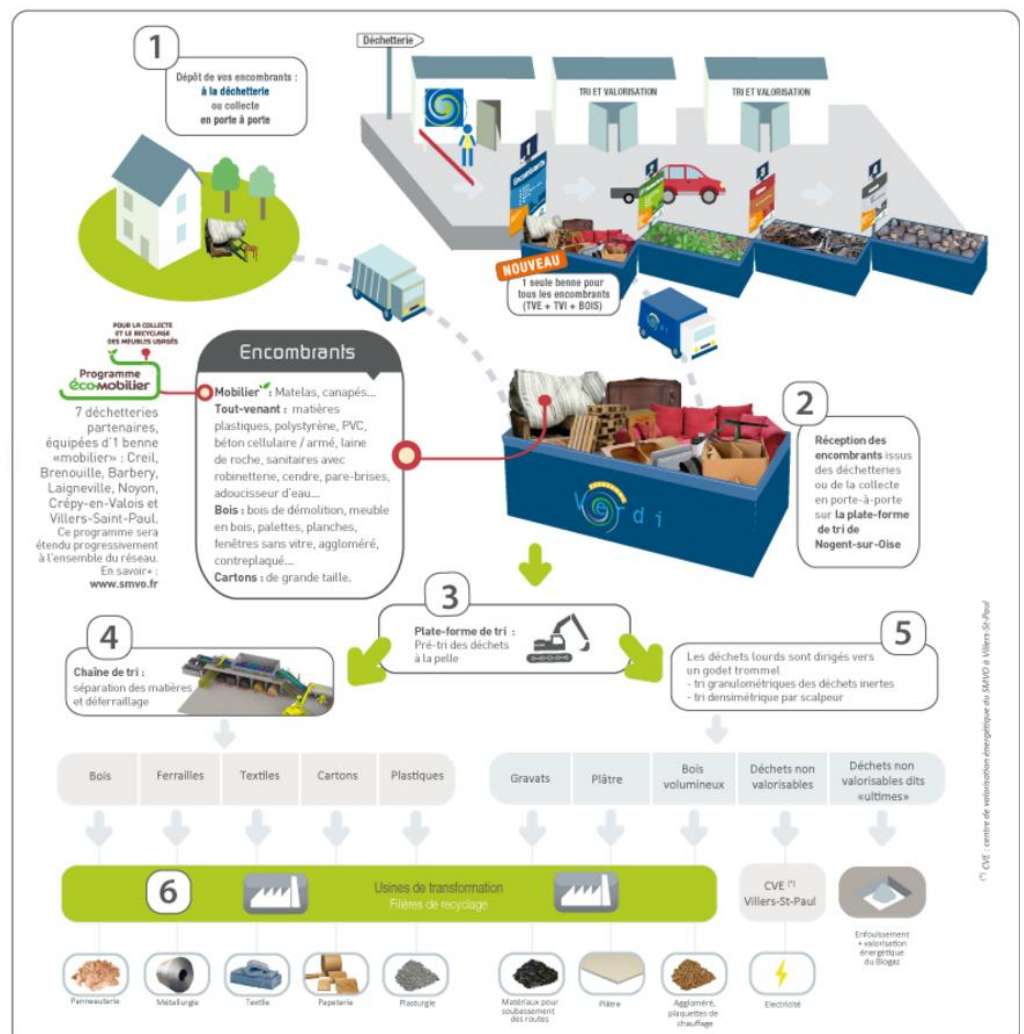
DECHETTERIE

Les habitants peuvent se rendre à la déchetterie de Ressons-sur-Matz, ouverte du mardi au samedi ainsi que le dimanche matin.

Après un stockage transitoire, les déchets sont soit recyclés ou valorisés dans des filières adaptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.



Source : <http://www.smvo.fr/>



RECYCLERIE

Les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

Les habitants de Coudun peuvent se rendre à la recyclerie de l'ARC à Margny-lès-Compiègne (dépôt du lundi au vendredi et ramassage chez les particuliers sur rendez-vous).

7. TRANSPORT DE GAZ

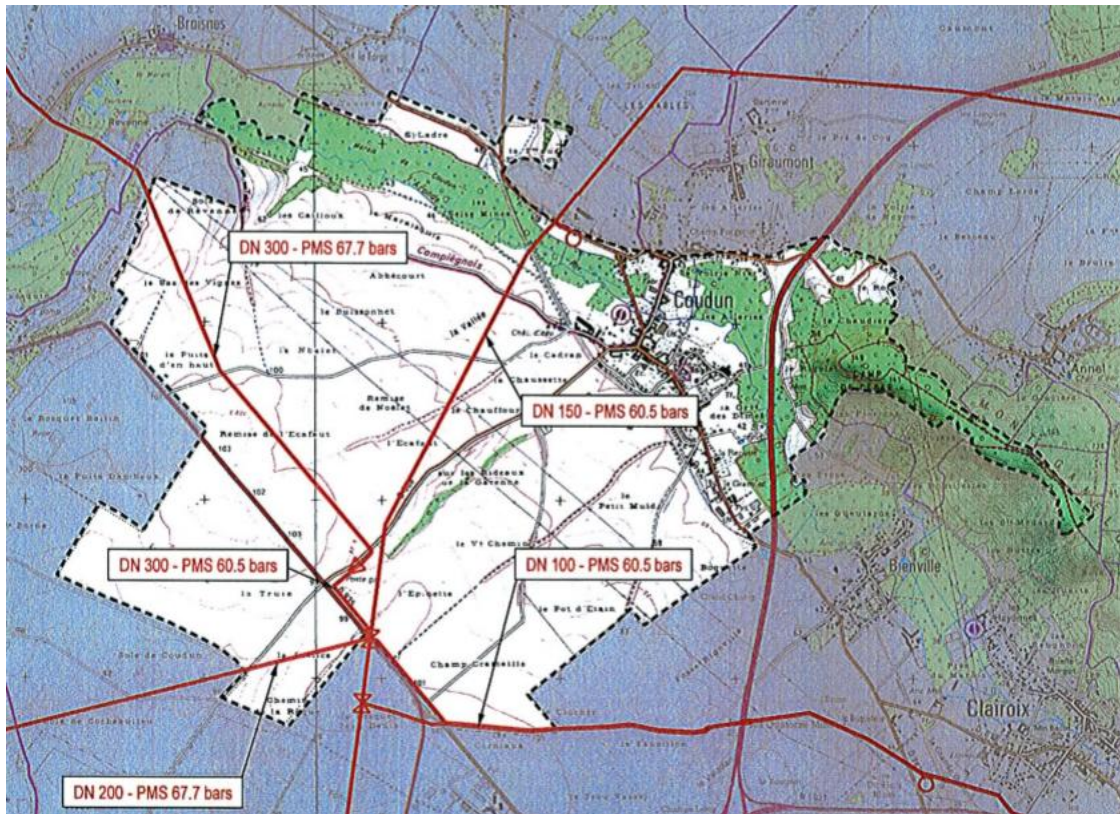
la commune est desservie par le gaz.

GRT Gaz exploite sur le territoire communal des ouvrages de transport de gaz naturel. Les parcelles traversées par ces ouvrages sont grevées d'une bande de servitude dite « non-aedificandi » telle que définie dans les conventions de servitudes signées entre les propriétaires et GRT Gaz et répartie selon l'annexe (dans l'annexe servitudes d'utilité publique).

Les canalisations sont soumises à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

En conséquence, il est nécessaire de consulter « GRT gaz – PVDS – DPRT – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 Gennevilliers Cedex » dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité de nos ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire.

PLAN DE SITUATION DES OUVRAGES SITUES SUR LA COMMUNE DE COUDUN



- | | |
|--|---|
|  Canalisations de gaz Haute Pression en service |  Poste de coupure ou de sectionnement |
|  Canalisations de gaz Haute Pression projetées |  Poste de livraison client ou de Distribution Publique |
|  Territoire de la commune |  Poste de prèdetente |